

**Mémoire sur le programme d'assainissement de
l'usine-fondoir Alex Couture Inc.**

Présenté au

**Ministre de l'Environnement
M. André Boisclair**

par

**Le comité des citoyens pour la relocalisation
d'Alex Couture (CCRAC)**

Charny, le 14 septembre 2001

Dans le cadre de la consultation publique sur le programme d'assainissement proposé par l'usine d'équarrissage Alex Couture inc., le comité des citoyens pour la relocalisation d'Alex Couture (CCRAC) dépose le présent mémoire qui présente sa position officielle au ministre de l'Environnement, M. André Boisclair.

Mise en contexte

L'histoire se répète...

La population de Charny et des villes avoisinantes subissent depuis longtemps la pollution découlant des activités d'équarrissage de l'usine Alex Couture inc. Le problème des odeurs provoquées par l'usine n'est pas nouveau. Il existe, en fait, depuis son implantation à Charny en 1965.

Les sursauts de colère et d'exaspération de la population ne sont pas nouveau non plus. Nous assistons, cet été, à une répétition quasi identique d'une crise similaire qui a culminée à la fin des années 1980 et au début des années 1990.

Les similitudes ne s'arrêtent cependant pas là! Même la stratégie de règlement proposée récemment par le ministre de l'Environnement, André Boisclair, ressemble à s'y méprendre à la solution acceptée par le ministère de l'Environnement en 1990; solution qui devait régler le problème à la satisfaction de toutes les parties; ce qui n'est pas le cas.

Cette stratégie, est-il important de rappeler, comportait la mise en place par l'usine Alex Couture d'un plan d'assainissement, dont le suivi devait être assuré par un comité, de même que l'engagement formel du ministre de l'époque, Marc-André Côté: « (...) à prendre la responsabilité du dossier et à mettre tout en oeuvre pour que les divers intervenants agissent en concertation dans la recherche d'une solution durable.»

À cette fin, le ministre Côté créait officiellement, le 29 août 1990, un groupe de travail réunissant des représentants de la ville de Charny, des citoyens (Coalition pour la relocalisation de l'usine Alex Couture inc.), des représentants de la firme Alex Couture, des ministères québécois de l'Environnement, de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie ainsi que des représentants des ministères fédéraux de l'Environnement et de l'Agriculture. Une telle représentativité ministérielle garantissait, à n'en point douter, du sérieux de la démarche et surtout de l'efficacité des solutions qui seraient retenues.

Force est de constater que la «solution technologique» qui a été implantée n'a réglé que partiellement et temporairement le problème, qui a refait surface progressivement et qui a éclaté dramatiquement cet été. Ironiquement, c'est ce même scénario d'intervention que nous propose avec conviction le ministre actuel de l'Environnement, M. Boisclair. Cette conviction se bute cependant à celle des citoyens de Charny et des villes avoisinantes qui ne croient plus qu'une solution strictement technologique règlera de façon satisfaisante et définitive les problèmes de pollution causés par l'usine Alex Couture inc..

Situation actuelle

Apprendre de ses erreurs!

Pourquoi ce rappel historique? D'abord pour éviter de refaire les mêmes erreurs. Ensuite, pour mettre en lumière le cul de sac dans lequel le ministère de l'Environnement veut à nouveau entraîner les citoyens de Charny et des villes avoisinantes en cautionnant une solution et un scénario de règlement qui se sont avérés inefficace au fil des ans.

Si la stratégie d'intervention du ministère de l'Environnement dans ce dossier n'évolue guère, la situation, elle, a passablement changé depuis le règlement de 1990.

- Le dossier de l'usine Alex Couture inc. est maintenant considéré comme un problème de santé publique et non plus strictement comme un problème d'odeur et d'«inconfort olfactique». De plus en plus, la population est préoccupée par la toxicité des gaz qu'elle respire et du contenu des eaux usées que rejette l'usine dans la rivière Chaudière.
- Le débat entourant le «problème Alex Couture» est maintenant porté à l'échelle provinciale. Étant donné le quasi-monopole de l'usine, ce sont les carcasses d'animaux morts de tout le Québec qui sont traitées à l'usine d'Alex Couture. Les activités d'équarissage de l'entreprise sont considérées, à juste titre, comme essentielles à la santé publique. Le problème ce que les dites activités sont sources de pollution, et ce sont les citoyens des municipalités situées en périphérie de l'usine qui en souffrent.
- La production animale est encouragée par le gouvernement provincial. Cette situation se répercute directement sur les opérations de l'usine Alex Couture inc., dont les activités sont complémentaires aux industries de l'abattage et des viandes. Plus la production animale augmente, plus les besoins d'équarissage augmentent, plus l'usine d'Alex Couture doit produire! L'efficacité des installations techniques pour contrer les odeurs a une capacité limitée et ne peut absorber une surproduction. .

Les nouvelles installations proposées dans le programme d'assainissement permettront peut-être de régler pour une courte période les problèmes de pollution actuels. Il est fort probable cependant que ces installations permettront aussi à l'usine d'augmenter sa production. Nous nous retrouverons rapidement dans une spirale de surproduction. L'usine ayant des installations plus performantes, elle pourra augmenter progressivement sa production. Peu à peu, les installations technologiques ne suffiront plus à traiter efficacement les quantités traitées et seront de moins en moins efficaces.

Recommandations du CCRAC

Pour régler définitivement le problème

La population exige

- Que **l'entreprise Alex Couture inc. soit nationalisée**. Dans d'autres secteurs similaires au plan de la santé publique (gestion des déchets, assainissement des eaux, sites d'enfouissement sanitaire), la responsabilité et la propriété sont collectives, qu'il s'agisse d'un organisme public ou sans but lucratif (ex.: Recyc-Québec). Les profits générés par ces activités industrielles doivent alors être réinvestis dans des projets environnementaux.
- Qu'un **projet de relocalisation**, sous la responsabilité du Gouvernement du Québec soit entrepris immédiatement afin de corriger rapidement et de façon définitive ce problème qui perdure depuis trop longtemps.
- Qu'on trouve rapidement une solution pour régler le problème des carcasses d'animaux domestiques qui ne sont plus traités depuis quelque temps. La construction d'une **nouvelle usine** devrait permettre de régler à la fois ce problème et de décentraliser les activités d'équarrissage au Québec.
- En attendant la relocalisation de l'usine d'Alex Couture, que toutes les **mesures de contrôle** nécessaires soient mises en place afin que cessent immédiatement tous les préjudices sur la santé et sur la qualité de vie des citoyens de Charny et des villes avoisinantes.
- Que les **lois et règlements soient révisés**, sans délais, afin de donner de réels pouvoirs de contravention substantielle, voire même d'arrêt pur et simple de produire lorsque la situation devient intolérable.
- Qu'on procède à la compilation des données relativement à la **dévaluation des propriétés** des résidents de Charny pour en établir la **perte cumulative globale** causée aux propriétaires fonciers. Ces données feront un poids évident justifiant à elles seules la relocalisation de l'usine.
- En attendant la relocalisation de l'usine d'Alex Couture, qu'on **limite la production** de l'usine en fonction de la capacité des installations technologiques à éliminer efficacement les odeurs et la pollution.